



Succession difficile de mon pere et de ma belle mere

Par **ariane888**, le **13/09/2014** à **15:23**

Bonjour à tous, rnrnMon père et ma mère ont eu deux enfant (moi et mon frère). rnrnAprès leur divorce mon père s'est remarié à une femme et ils ont eu 2 enfants. rnrnJ'ai donc un frère, un demi frère et une demie soeur. rnrnMalheureusement ma belle mère est décédée en janvier puis mon père est décédé 4 mois après. rnrnIls se sont marié sous le régime de la communauté de biens sans testament ni dons au dernier vivants. Mais ils ont acheté une maison ensemble. rnrnSuite à cela nous avons des problèmes sur la succession. rnrnEst on obligé de faire les deux successions en même temps car ceci créer des soucis ? rnrnEt en combien sera divisé l'héritage pour chacun de nous ? rnrnMerci d'avance de votre aide.

Par **Lag0**, le **13/09/2014** à **19:40**

Bonjour, rnrnLes successions doivent être traitées dans l'ordre. rnrnDonc celle de votre belle-mère en premier sur laquelle votre père avait des droits. rnrnEnsuite la succession de votre père sera faite en incluant donc dans son patrimoine ce qu'il aura hérité de sa femme. rnrnLe problème ici est de savoir si votre père avait opté, dans la succession de sa femme, pour la totalité en usufruit ou le quart en pleine propriété. rnrnS'il n'avait pas opté avant de décéder, il est alors censé avoir choisi l'usufruit ce qui, bien entendu vous désavantage puisque alors, son patrimoine ne se trouve pas augmenté suite à la succession de son épouse.